

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 février 2022

---

COMBATTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE ET LE CYBERHARCÈLEMENT (N°4976) -  
(N° 4997)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 26

présenté par  
Mme Tamarelle-Verhaeghe

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« dans le cadre du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement défini à l'article L. 421-8 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli.

Si le dispositif visant à « délivrer une information » devait être maintenu, il est préférable qu'il s'inscrive dans la démarche de projets du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement défini à l'article L. 421-8 du code de l'éducation.